

Hopfenweg 21
PF/CP
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Assemblée des délégué-e-s de Travail.Suisse du 27 avril 2022 – Résolution

Garantir le pouvoir d'achat – augmenter fortement les salaires

Le taux d'inflation a atteint ces derniers mois un niveau qui n'avait pas plus été observé au cours des 14 dernières années. En mars 2022, les prix étaient supérieurs de 2,4% à ce qu'ils étaient 12 mois auparavant. Ce sont surtout les coûts plus élevés des carburants et du chauffage, mais aussi, de plus en plus, les prix plus élevés des denrées alimentaires qui pèsent sur le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses. Les personnes ayant des salaires bas et moyens sont plus fortement touchés par les hausses de prix.

Parallèlement, de nombreuses entreprises ont pu augmenter fortement leur chiffre d'affaires l'an dernier. La croissance économique s'est élevée à 3,7% et la productivité a bien augmenté. Mais de nombreux travailleurs et travailleuses n'en n'ont guère profité. En 2021, les augmentations de salaire correspondaient souvent tout au plus aux augmentations de prix. Des salaires réels plus élevés n'ont été enregistrés que dans quelques branches. Avec la fin de la pandémie et une reprise économique rapide et durable, il n'y a plus de prétexte pour ne pas augmenter fortement les salaires.

Travail.Suisse demande:

Il faut de fortes augmentations de salaire pour tous les travailleurs et travailleuses. Les salaires doivent augmenter dans toutes les branches au moins suffisamment pour éviter une perte de pouvoir d'achat. Cela n'est possible qu'avec des augmentations générales de salaire correspondant au taux d'inflation.

Les travailleurs et travailleuses à bas salaires ont besoin d'augmentations plus importantes. Les travailleurs et travailleuses à bas salaires sont particulièrement touchés par les hausses de prix des carburants, du chauffage et des denrées alimentaires. En règle générale, ils consacrent la totalité de leur salaire à l'achat de biens de première nécessité. De plus, ils ont beaucoup moins de possibilités de trouver la parade aux augmentations de coûts. Pour les bas salaires, inférieurs à 4500 francs, il faut donc des augmentations de salaire supérieures au taux d'inflation moyen.

Les travailleurs doivent participer aux gains de productivité : ces dernières années, plusieurs branches ont enregistré d'importants gains de productivité. Elles gagnent aujourd'hui nettement plus avec le même nombre de travailleuses et travailleurs. Ces derniers doivent participer à ces gains de productivité, qui doivent impérativement se traduire par des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail.